



Informations sur la facturation

Veillez prendre un instant pour **lire les informations ci-après.**

Comment les comptes de primes sont-ils organisés?

Nous tenons un compte de primes pour chaque employeur. Les cotisations de caisses de pension y sont prélevées et vos versements y sont crédités.

Quand les cotisations sont-elles facturées?

- Les cotisations sont calculées tous les mois.
- Les cotisations dues sont facturées à l'employeur mensuellement et d'avance.

Jusqu'à quand les déclarations sont-elles prises en compte?

- Les déclarations traitées le mois précédent sont prises en compte dans la facturation.
- Les mutations annoncées ou traitées après sont prises en compte dans la facture suivante.

Quel est le délai de paiement de la facture des cotisations?

- Le délai de paiement est de 20 jours à compter de la date de facturation.
- Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, l'employeur doit verser un intérêt moratoire.

Pourquoi est-ce important de régler la facture dans les délais?

Tout retard de paiement diffère le placement des cotisations.

Où puis-je trouver les coordonnées de mon compte?

Veillez utiliser le bulletin de versement QR qui est joint à la facture, avec le numéro en référence.

